

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00058

Numéro SIREN : 394 487 201

Nom ou dénomination : 2L DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2020 sous le numéro de dépôt 6286

# Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 03/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/6286

### Déposant :

Nom/dénomination : 2L DISTRIBUTION

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 394 487 201

N° gestion : 1995 B 00058



Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2.L Distribution</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>1 Rue Gustave Eiffel</u>		95130 Le Plessis Bouchard		
Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>394487201000037</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>31122019</u>		
		N-1 <u>31122018</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB			
	Frais de développement * CX			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	4 594	4 069	525
	Fonds commercial (1) AH	15 000	15 000	
	Autres immobilisations incorporelles AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
	Terrains AN			
	Constructions AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	6 400	6 399	1
	Autres immobilisations corporelles AT	93 743	64 027	29 716
Immobilisations en cours AV				
Avances et acomptes AX				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
	Autres participations CU			
	Créances rattachées à des participations BB			
	Autres titres immobilisés BD			
Prêts BF				
Autres immobilisations financières* BH	26 305		26 305	
<b>TOTAL (II) BJ</b>	<b>146 042</b>	<b>89 496</b>	<b>56 546</b>	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL			
	En cours de production de biens BN			
	En cours de production de services BP			
	Produits intermédiaires et finis BR			
	Marchandises BT	87 100		87 100
	Avances et acomptes versés sur commandes BV			
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	4 619 363	244 151	4 375 212
	Autres créances (3) BZ	252 441		252 441
	Capital souscrit et appelé, non versé CB			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD		
Disponibilités CF		1 833 411		1 833 411
Charges constatées d'avance (3)* CH		696		696
<b>TOTAL (III) CJ</b>	<b>6 793 011</b>	<b>244 151</b>	<b>6 548 860</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>	<b>6 939 053</b>	<b>333 646</b>	<b>6 605 406</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

\* Des modifications en regardement cette rubrique sont demandées dans le notice n° 2022  
Dossier N° 000002 en Euros.

Cabinet Beniluz & Associés



*Signature*

Désignation de l'entreprise : SAS 2.L Distribution

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....5.0.0...0.0.0.....)	DA	500 000	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC				
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF				
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	768	8 175		
	Report à nouveau	DH				
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	1 150 854	273 593		
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 701 622	831 768		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	<b>TOTAL (II)</b>	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	<b>TOTAL (III)</b>	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 862	492 155		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	261 340	1 415		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	162 844	1 757		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 394 957	2 376 453		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 080 781	274 259		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		460 513		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	4 903 784	3 606 551			
	Ecarts de conversion passif *	ED				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	6 605 406	4 438 319		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 903 784	3 606 551			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SAS 2.L Distribution		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	24 834 089	FB		FC	24 834 089	5 162 193	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	3 055 470	FH	26 434	FI	3 081 904
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		27 889 558	FK	26 434	FL	27 915 992	6 362 711
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	6 292		
	Autres produits (1) (11)					FQ	316	776	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	27 922 599	6 363 487
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	24 394 835	4 715 077	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(16 361)	(6 195)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	592 209	768 186	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	380 120	260 294	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	80 451	12 698	
	Salaires et traitements*					FY	459 688	172 717	
	Charges sociales (10)					FZ	210 393	72 345	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	7 515	4 070
			- dotations aux provisions				GB	244 151	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	943	1 929
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	26 353 942	6 001 120	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	1 568 657	362 368	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	109 407	19 292	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	1 160	377	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	110 567	19 669	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	34 725	12 012	
	Différences négatives de change					GS	938	2 424	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	35 662	14 437	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	74 904	5 232	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	1 643 561	367 600	

Désignation de l'entreprise : SAS 2.L Distribution		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 670	6 499
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	10 670	6 499
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	661	1 703
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	661	1 703
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	10 010	4 796
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	502 717	98 803
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	28 043 836	6 389 655
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	26 892 982	6 116 063
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	1 150 854	273 593
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG		
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP HQ	2 309	2 825
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RC RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	6 292	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Cf état annexe	661	10 670	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.





# SAS 2.L Distribution

- ⇒ Total Bilan : **6.605.406, 14 €**
- ⇒ Chiffre d'Affaire Hors Taxes : **27.915.992, 38 €**
- ⇒ Nombre Moyen de Salariés : **6**

## Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 décembre 2019** dont le total est de **6.605.406, 14 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **28.043.836, 43 €** et dégageant *un bénéfice* de **1.150.854, 01 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **1er janvier 2019** au **31 décembre 2019**.

Ces comptes annuels ont été établis le **6 mai 2020** par la Direction.



Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable 2014 adopté par le Comité de réglementation comptable (CRC) dans son règlement 2014-03 le 5 juin 2014 et amendé par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

## **I - Dérogations**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

## **II - Méthodes d'évaluation**

Calcul des amortissements et des provisions.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **a) Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production de ces immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés de la façon suivante et en fonction de la durée de vie prévue:

Agencement :

Durée : 7 à 10 ans

Taux Linéaire : 10 à 15 %

Matériel de transport :

Durée : 5 ans

Taux Linéaire : 20 %

Matériel bureau et informatique :

Durée : 4 à 5 ans

Taux Linéaire : 20 à 25 %

Mobilier :

Durée : 5 à 7 ans

Taux Linéaire : 15 à 20 %

**b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**c) Stocks :**

Les stocks sont évalués suivant la méthode :

- Premier entré / Premier sorti ( FI - FO )

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués ou en cours de production ainsi que les travaux en cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de productions, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour est effectué lorsque cette valeur est supérieure au dit cours du jour.

**d) Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur normale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**e) Provisions réglementées :** Néant

**f) Opérations en devises :**

Les charges et produits en devises sont enregistrés par leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en " écart de conversion ".

Les pertes latentes de charges non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

**g) Opérations à long terme :** Néant

**III - Changements de méthode d'évaluation**

éthode n'est intervenu durant l'exercice.

**IV - CICE :** Néant



**V - Ventes France**

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

- a) 26 583 957 € soumis à TVA à 20%
- b) 1 264 655 € soumis à TVA à 5.5%
- c) 40 947 € en franchise de TVA
- d) 26 434 € vente export

**VI - Produits constatés d'avance** : Néant







**ANNEXLIB03 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE NET**

Désignation de l'entreprise : SAS 2.L Distribution

31/12/2019

LIBELLES	VENTE M/SES	PRESTATIONS		
REPARTITION PAR SECTEUR	24 834 088	3 081 904		
REPARTITION SECTEUR GEOGRAP				
FRANCE	27 889 559			
EXPORT	26 434			





## ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>COMPTES D'ACTIF</b>			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			696.12
18/12/2019 AFG FONCIA (CHARGES RDJ) 1TRIM 20	696.12		
41810000 CLIENT FACTURES A ETABLIR			2 160.00
31/12/2019 CD PRESTATION SERVICES	2 160.00		
40980000 FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR			140 942.24
31/12/2019 CD PLACO COMMISSION/CA 2019	140 942.24		
<b>COMPTES DE PASSIF</b>			
51860000 INTERETS COURUS			3 862.12
31/12/2019 CD AGIOS ENP 4 TRIM 2019		79.50	
31/12/2019 CD AGIOS BP 4 TRIM 2019		3 782.62	
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES			265 976.37
31/12/2019 CD GENERALI REGUL PRIME/CA 2019		15 000.00	
31/12/2019 CD WARTSILA		4 104.00	
31/12/2019 CD PROVISION KFC 2019		147 305.00	
31/12/2019 CD PROVISION CAC 2019 MR BIBAS		16 800.00	
31/12/2019 CD PRVISION BENILUZ VACATION DEC		5 967.37	
31/12/2019 CD ARCH ANC CD COMMISS./ CA 2019		73 920.00	
31/12/2019 CD PROVISION HONORAIRE AK AUDIT		2 880.00	
42820000 PROVISION CONGES A PAYER			25 806.89
31/12/2019 CD PROVISION CONGES A PAYER		17 763.22	
31/12/2019 CD CHARGES SOCIALES /CONGES A PA		8 043.67	
42820500 PROVISION PRIMES A ETABLIR			60 524.55
31/12/2019 CD PRIME A ETABLIR		60 524.55	
44860000 PROVISION CHARGES A PAYER			67 764.00
18/12/2019 CD PRELEV SOC/DISTRIBUT DIVIDEND		* 21 075.00	



ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2019 CD PROVISION TAXE ORGANIC C3S		14 265.00	
31/12/2019 CD PROVISION SOLDE CVAE 2019		32 424.00	
44862000 RETENUE A LA SOURCE			26 828.95
30/10/2019 CD PAS/SALAIRE OCTOBRE	*	2 305.14	
30/11/2019 CD PAS/SALAIRE NOVEMBRE 2019	*	2 074.62	
30/12/2019 CD PAS/SALAIRE DECEMBRE 2019	*	22 449.19	



## ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
67120000 AMENDES ET PENALITEES			445.84
27/05/2019 CB AMENDES ET PENALITE	135.00		
24/06/2019 CB AMENDES ET PENALITE	90.00		
29/07/2019 CB AMENDES ET PENALITE	35.00		
29/07/2019 CB AMENDES ET PENALITE	35.00		
30/10/2019 CD PROLIANS-PENALITES	45.84		
14/11/2019 CB AMENDES ET PENALITE	35.00		
15/11/2019 CB EUROPCAR LOCATION VEHICULE	35.00		
19/12/2019 BCL AMENDES ET PENALITE	35.00		
67180000 CHARGES EXCEP./OP.GESTION			215.00
31/01/2019 CD MECANIC	215.00		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
77180000 PROD.EXCEPT./OPER.GESTION			10 670.37
31/01/2019 CD ANNUL FACT.CLT DOUBLON R URSS		3 555.58	
05/07/2019 BPO REMESMT GENERALI RDEAU STOCK		4 146.50	
31/12/2019 CD FOUR SOLDE CLT MACHIV AROUAH		2 968.29	



# **S.A.S 2.L Distribution**

**1, Rue Gustave Eiffel**

**Parc d'Activités des Colonnes**

**95130 – Le Plessis Bouchard**

RC Pontoise : 394 487 201

N° Gestion : 1995 B 00058

REF:2L DISTRIBUTION 2019/ANNUELLE

## **Procès-Verbal de la délibération De l'assemblée générale ordinaire En date du 30 Juin 2020**

L'an deux mille vingt

Le trente juin à dix heures

Les associés de la société se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

### **Sont Présents :**

- **Monsieur Hassine Sami**
- **Madame Hassine Dalia, née Oiknine**
- **SAS Holding 2L**, représentée par son président Mr Hassine Raphaël

**Monsieur Bibas Jaime**, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est absent excusé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

**Monsieur Sami Hassine**, Président, constate que les associés sont régulièrement composés et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'Ordre du Jour.

Monsieur le Président constate que chacun des associés possède les actions de garanties prévues par les statuts.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

### **Ordre du jour :**

- Examen des comptes de l'exercice arrêté au **31 décembre 2019**
- Arrêté définitif du Compte de Résultat et de l'Annexe.
- Approbation des comptes et proposition d'affectation des résultats.
- Examen des conventions visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce
- Distribution de dividendes
- Pouvoirs et Formalités



Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts sociaux
- Copie des lettres de convocation individuelles
- La feuille de présence et les pouvoirs qui y sont annexés
- Un exemplaire du Bilan, du Compte de Résultat et de l'Etat Annexe pour l'exercice clos
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée

Puis, Monsieur le Président rappelle le texte des résolutions qui vont être soumises à l'Assemblée.

Il déclare ensuite la discussion ouverte sur les points portés à l'ordre du jour.

Après discussion, et plus personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

### **Première résolution :**

L'Assemblée Générale des Actionnaires après avoir entendu :

- La lecture du rapport du Président sur les activités de la société et sa situation pendant **l'exercice 2019** et sur les comptes dudit exercice.
- Approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2019** tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne quitus entier et sans réserve au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit : **1.150.854, 01 €** à un compte de " **Réserves Ordinaires** ".

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Troisième résolution :**

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture de la Présidente, prend acte que des conventions à celle visée à l'article L 227-10 du Code de Commerce, ont été conclues ou renouvelées, au cours de l'exercice écoulé.

#### **1 °) Convention entre la SAS 2 L Distribution et la SCI RDJ :**

La société SCI RDJ a signé un bail en date du 20 Juin 2005 avec la société SAS 2L Distribution pour la location d'un local à usage d'entrepôt (200 m<sup>2</sup>) et de bureau (146m<sup>2</sup>) situé au 1, rue Gustave Eiffel / Parc d'activités "Les Colonnes" – 95130 LE PLESSIS BOUCHARD.



### Renouvellement du bail :

Le bail venant à échéance, il a été renouvelé en date du 20 juin 2014 pour une période de 9 ans allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le loyer pour l'année 2019 hors charges sera de 62.376 € HT.

Le remboursement de la Taxe Foncière sera de 3.538 €. Le dépôt de garantie comptabilisé a été de 26.305, 00 € représentant 5 mois de loyer.

**Madame Hassine Dalia** rappelle aux actionnaires qu'elle est en même temps actionnaire dans la SAS 2L Distribution et associée dans la société " RDJ ".

**Monsieur Hassine Sami** rappelle aux actionnaires qu'il est en même temps président dans la SAS 2L Distribution et Gérant de la Société " RDJ ".

Cette convention relève de la loi L 227.10 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Mr Hassine Sami et Mme Hassine Dalia, parties prenantes à ladite résolution, ne prennent pas part au vote.

### **2 °) Convention entre la SAS 2 L Distribution et la SARL Delta P Instrumentation :**

La société Delta P Instrumentation est une SARL qui a réalisé des activités commerciales pour le compte de la SAS 2L Distribution (Activités de représentation).

A ce titre, la société Delta P Instrumentation a facturé à la SAS 2L Distribution des commissions qui s'élèvent à la somme de :

- Pour 2017	149.951, 52 €
- Pour 2018	117.141, 03 €
- Pour 2019	184.654, 12 €

**Madame Hassine Dalia** rappelle aux actionnaires qu'elle est en même temps actionnaire dans la SAS 2L Distribution et associée dans la société Delta P Instrumentation.

Cette convention relève de la loi L 227.10 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Mme Hassine Dalia, partie prenante à ladite résolution, ne prend pas part au vote.

### **3 °) Convention entre la SAS 2 L Distribution et la SARL KPC :**

La société KPC France met à la disposition de la SAS 2L Distribution du personnel pour l'assister dans les services achats, administratifs, commerciaux et service engineering.

L'ensemble de ces personnes font l'objet d'une facturation qui s'est élevée pour les trois derniers exercices à :



- Pour 2017 60.796, 35 HT
- Pour 2018 90.475, 00 HT
- Pour 2019 122.754, 17 HT

**Madame Hassine Dalia** rappelle aux actionnaires qu'elle est en même temps actionnaire dans la SAS 2L Distribution et gérante dans la société KPC.

Cette convention relève de la loi L 227.10 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité  
Mme Hassine Dalia, partie prenante à ladite résolution, ne prend pas part au vote.

**4 °) Convention entre la SAS 2L Distribution et la SAS Starck Environnement :**

En date du 16 août 2018 une convention d'apporteur d'affaires a été signée entre la SAS Starck Environnement et la SAS 2L Distribution.

Au titre de ce contrat la SAS Starck Environnement à facturé à la SAS 2L Distribution des commissions s'élevant aux sommes suivantes :

- Pour 2018 60.000 €
- Pour 2019 60.000 €

**Monsieur Hassine Raphaël** rappelle aux actionnaires qu'il est en même temps actionnaire dans la SAS 2L Distribution et associé dans la SAS Starck Environnement.

Cette convention relève de la loi L 227.10 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité  
Mr Hassine Raphaël, partie prenante à ladite résolution, ne prend pas part au vote.

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'Art L 232-18, al 1 du code de commerce, qu'il a été mis en dispositions des dividendes au cours des trois derniers exercices, et que de ce fait les actionnaires ont bénéficié d'un avoir fiscal.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 Décembre 2019 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
281 000 €	8 992 €	12 083 €	- €	259 925 €



Lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 Novembre 2018 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
170 000 €	21 760 €	29 240 €	- €	119 000 €

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2017 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
250 000 €	52 500 €	38 750 €	- €	158 750 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

Ont signé :

Le Président

Mr Hassine Sami

Mme Hassine Dalia

SAS Holding L  
Réprésentée par Mr Hassine  
Raphaël



# " 2L Distribution "

S.A.S au Capital de 500.000, 00 €  
1 Rue Gustave Eiffel  
Parc d'activités des Colonnes  
**95130 LE PLESSIS BOUCHARD**

R.C.S PONTOISE B 394 487 201  
SIRET N° 394 487 201 00037

## **Rapport de gestion sur les opérations** **De l'exercice clos le 31 Décembre 2019**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

### **SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

La situation nette, avant affectation du résultat, est positive 1 701 621,90 €.  
Le bilan de l'exercice est résumé ci-après :

#### **ACTIF**

=> Actif immobilisé	56 546,25 €
=> Actif circulant	6 548 859,89 €

#### **PASSIF**

=> Capitaux propres	1 701 621,90 €
=> Dettes	4 903 784,24 €



## FAITS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- Transformation de la société en SAS

En date du 15 mai 2019 la SA 2l Distribution a été transformée en SAS 2L Distribution.  
La durée de la société, son objet et son siège social restent inchangés.  
Le capital social reste fixé à la somme de 500.000 € divisé en 2.000 actions.

Des cessions de parts ont été réalisées et le mandat des administrateurs ont pris fin le jour même de la cession et de la transformation en SAS.

Mr Hassine Sami a été nommé comme président de la SAS 2l Distribution.

La nouvelle répartition des actions est la suivante :

1°) Madame Dalia Hassine, <i>née Oiknine</i>	270 actions
2°) Monsieur Sami Hassine	230 actions
3°) SAS Holding 2L	1.500 actions

---

**Soit au total**

**2.000 actions**

- Progression du chiffre d'affaires

La progression du chiffre d'affaires observée au cours de l'exercice s'explique par un développement de l'activité de la société.

Suite au ralentissement de l'activité dans le secteur pétrolier depuis quelques années, la Société a réorienté son activité dans le domaine de l'isolation.

Ce domaine très porteur est soutenu et promu par le Gouvernement dans sa politique environnementale et financé par les Pollueurs-Payeurs. Ces pollueurs-payeurs ne sont autres que les anciens clients de notre Société.

Ces pollueurs-payeurs doivent financer et faire face à de lourdes obligations de rénovation énergétique.

Ainsi 2L Distribution propose à ses clients de les aider dans la réalisation de leur obligation. En développant deux métiers dans son activité :

- L'intermédiation pour aider les pollueurs à respecter leurs obligations
- La vente de matériel d'isolation à des sociétés spécialisées en charge des travaux de rénovation énergétique.

## **EVENEMENT IMPORTANT SURVENU POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 pourraient avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2020. Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie ou notre activité mais, à la date d'arrêté des comptes, le Président M. Hassine n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Le Président, informe également les actionnaires, qu'un nouveau contrat d'un montant important a été signé au cours du premier semestre 2020.

## **REINTEGRATION DU MONTANT DE CERTAINES DEPENSES DANS LE BENEFICE IMPOSABLE A LA SUITE DE REDRESSEMENT FISCAL DEFINITIF**

NEANT

## **PERSPECTIVES D'AVENIR**

La société continue son développement.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Aucune filiale ni participation n'est à signaler dans ce dossier.

## **PRISES DE PARTICIPATIONS**

NEANT

## **PRISES DE CONTROLES**

NEANT

## **CESSIONS DE PARTICIPATIONS**

NEANT

## ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

## RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

	<b>Exercice clos au 31 décembre 2019</b>	<b>Exercice clos au 31 décembre 2018</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	27 915 992,38 €	6 362 711,43 €	338,74%
<b>Produits d'exploitation</b>	27 922 599,47 €	6 363 487,34 €	338,79%
<b>Charges d'exploitation</b>	26 353 942,10 €	6 001 119,74 €	339,15%
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 568 657,37 €	362 367,60 €	332,89%
<b>Traitements et salaires</b>	459 687,62 €	172 716,87 €	166,15%
<b>Charges sociales</b>	210 392,66 €	72 344,97 €	190,82%
<b>Effectif salarié moyen</b>	6	5	20,00%
<b>Résultat courant avant impôt</b>	1 643 561,48 €	367 599,62 €	347,11%
<b>Résultat exceptionnel</b>	10 009,53 €	4 796,09 €	108,70%
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	502 717,00 €	98 803,00 €	408,81%
<b>Résultat de l'exercice</b>	1 150 854,01 €	273 592,71 €	320,64%
<b>Total du bilan</b>	6 605 406,14 €	4 438 318,96 €	48,83%

### DELAI DE PAIEMENT CLIENTS

(Application Loi de Modernisation de l'Economie – Article L 441-6-1)

Les dettes clients au 31 Décembre 2019 s'élèvent à la somme de 4 619 363, 31 €, dont 2 690 737, 26 € échues et 1 928 626, 05 à échéance postérieures à 30 jours.

Le délai de règlement client théoriquement appliqué étant fixé conventionnellement à 60 jours.

### DELAI DE PAIEMENT FOURNISSEURS

(Application Loi de Modernisation de l'Economie – Article L 441-6-1)

Les dettes fournisseurs au 31 Décembre 2019 s'élèvent à la somme de 3 394 957,49 €, dont 805 726, 44 € échues et 2.289.231, 05 € à échéance postérieures à 30 jours.

Le délai de règlement fournisseurs généralement appliqué par la SAS 2L Distribution étant fixé conventionnellement à 60 jours.



## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-joint, le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2019.

## COMPTES CONSOLIDES

NEANT

## AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter **le bénéfice** de l'exercice, soit **1 150 854,01 €** de la manière suivante :

- A un compte de " Réserves Ordinaires "

## RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 Décembre 2019 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
281 000 €	8 992 €	12 083 €	- €	259 925 €

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 Novembre 2018 la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la Source	Dividende distribué
170 000 €	21 760 €	29 240 €	- €	119 000 €

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2017 – la distribution de dividendes était la suivante :

Montant brut	Prélèvement Obligatoire	Retenue à la source	Prélèvements sociaux	Dividende distribué
250 000,00 €	52 500,00 €	- €	38 750,00 €	158 750,00 €



## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal à hauteur de **16.484 Euros**.

## **REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires, à savoir :

1°) Madame Dalia Hassine, <i>née Oiknine</i> 20, boulevard de Verdun 92400 Courbevoie	270 actions
2°) Monsieur Sami Hassine 20, boulevard de Verdun 92400 Courbevoie	230 actions
3°) SAS Holding 2L Immatriculée au RCS Pontoise 879 032 910 N° Gestion 2019B05797 Représentée par son président, Monsieur Raphaël Hassine Siège social : 1, rue Gustave Eiffel / Parc d'activités des Colonnes 95130 Le Plessis-Bouchard.	1.500 actions

---

Soit au total 2.000 actions

## **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 et s. du Code de Commerce.

## **CONCLUSION**

Nous sommes à votre disposition, pour vous donner toutes précisions ou explications que vous jugerez utiles.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

### **Le Président**

**Monsieur HASSINE Sami**



# Jaime BIBAS

EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

## 2L DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 €

### Siège social :

1, rue Gustave Eiffel, Parc d'Activités des Colonnes

95130 LE PLESSIS BOUCHARD

R.C.S : PONTOISE B 394 487 201

## **Rapport du commissaire aux comptes**

### **Sur les comptes annuels**

### **Relatif à l'exercice clos le 31/12/2019**

109, rue Sadi Carnot 92170 VANVES - Tél. 01 46 38 85 85 - Fax 01 46 38 23 00 - e-mail: j@bibas.fr

Membre d'une Association de Gestion Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.



## **2L DISTRIBUTION**

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 Euros

### **Siège social :**

1, rue Gustave Eiffel

Parc d'Activités des Colonnes

95130 LE PLESSIS BOUCHARD

R.C.S : PONTOISE B 394 487 201

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2019

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée 2L DISTRIBUTION

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée 2L DISTRIBUTION relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont

Jaime BIBAS  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES



indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Jaime BIBAS  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

Jaime BIBAS  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES



falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VANVES, le 12 juin 2020

Commissaire aux comptes

Jaime BIBAS



Jaime BIBAS  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Designation de l'entreprise : SAS 2.L Distribution Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise : 1 Rue Gustave Eiffel 95130 Le Plessis Bouchard Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 3 9 4 4 8 7 2 0 1 0 0 0 3 7

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>		N-1 <u>31/12/2018</u>		
		Brut <u>1</u>	Amortissements, provisions <u>2</u>	Net <u>3</u>	Net <u>4</u>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 594	AG	4 069	525	594	
	Fonds commercial (1)	AH	15 000	AI	15 000			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 400	AS	6 399	1	1	
	Autres immobilisations corporelles	AT	93 743	AU	64 027	29 716	10 518	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	26 305	BI		26 305	25 675	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	146 042	BK	89 496	56 546	36 787	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	87 100	BU		87 100	70 738
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 619 363	BY	244 151	4 375 212	2 780 286
		Autres créances (3)	BZ	252 441	CA		252 441	190 624
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	1 833 411	CG		1 833 411	1 329 554	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	696	CI		696	30 330	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	6 793 011	CK	244 151	6 548 860	4 401 532	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	6 939 053	IA	333 646	6 605 406	4 438 319	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété*		Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

\* Les montants nets indiqués sont dus en 2019  
 Dossier N° 000002 en Euros.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2.L Distribution		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....500.000.....)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	768	8 175
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	1 150 854	273 593
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 701 622	831 768
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 862	492 155
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	261 340	1 415
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	162 844	1 757
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 394 957	2 376 453
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 080 781	274 259
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
<b>Compte régul.</b>	Produits constatés d'avance (4)	EB		460 513
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	4 903 784	3 606 551	
	Écarts de conversion passif *	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	6 605 406	4 438 319
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 903 784	3 606 551	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



*[Signature]*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2.L Distribution		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	24 834 089	FB		FC	24 834 089	5 162 193	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	3 055 470	FH	26 434	FI	3 081 904	1 200 519
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	27 889 558	FK	26 434	FL	27 915 992	6 362 711	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	6 292		
	Autres produits (1) (11)					FQ	316	776	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	27 922 599	6 363 487
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	24 394 835	4 715 077	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(16 361)	(6 195)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	592 209	768 186	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	380 120	260 294	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	80 451	12 698	
	Salaires et traitements*					FY	459 688	172 717	
	Charges sociales (10)					FZ	210 393	72 345	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	7 515	4 070
							GB	244 151	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	943	1 929	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	26 353 942	6 001 120	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	1 568 657	362 368	
opérations et constat	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	109 407	19 292	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	1 160	377	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	110 567	19 669	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	34 725	12 012	
	Différences négatives de change					GS	938	2 424	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	35 662	14 437	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	74 904	5 232	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	1 643 561	367 600	

Dossier N° 000002 en Euros.

Cabinet Benitez &amp; Associés



**4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Désignation de l'entreprise : SAS 2.L Distribution		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 670	6 499
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		10 670	6 499
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	661	1 703
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	661	1 703
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		10 010	4 796
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>			
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>		502 717	98 803
<b>TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)</b>		28 043 836	6 389 655
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		26 892 982	6 116 063
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		1 150 854	273 593
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2)	Dont { produits de locations immobilières		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	2 309	2 825
	{ - Crédit bail immobilier		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		
(9)	Dont transferts de charges	6 292	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) <small>(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)</small>	<b>A5</b>	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	<b>A6</b>	<b>A9</b>
	Dont cotisations facultatives		
	aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>	<b>A7</b>
(7)	<b>Détail des produits et charges exceptionnels</b> (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Cf état annexe	661	10 670
(8)	<b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000002 en Euros.

Cabinet Benitez & Associés



*Benitez*

# SAS 2.L Distribution

- ⇒ Total Bilan : **6.605.406, 14 €**
- ⇒ Chiffre d'Affaire Hors Taxes : **27.915.992, 38 €**
- ⇒ Nombre Moyen de Salariés : **6**

## Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 décembre 2019** dont le total est de **6.605.406, 14 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **28.043.836, 43 €** et dégageant *un bénéfice* de **1.150.854, 01 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **1er janvier 2019** au **31 décembre 2019**.

Ces comptes annuels ont été établis le **6 mai 2020** par la Direction.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Huet'.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable 2014 adopté par le Comité de réglementation comptable (CRC) dans son règlement 2014-03 le 5 juin 2014 et amendé par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

## **I - Dérogations**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

## **II - Méthodes d'évaluation**

Calcul des amortissements et des provisions.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **a) Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production de ces immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés de la façon suivante et en fonction de la durée de vie prévue:

Agencement :

Durée : 7 à 10 ans

Taux Linéaire : 10 à 15 %

Matériel de transport :

Durée : 5 ans

Taux Linéaire : 20 %

Matériel bureau et informatique :

Durée : 4 à 5 ans

Taux Linéaire : 20 à 25 %

Mobilier :

Durée : 5 à 7 ans

Taux Linéaire : 15 à 20 %



**b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.  
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**c) Stocks :**

Les stocks sont évalués suivant la méthode :

- Premier entré / Premier sorti ( FI - FO )

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués ou en cours de production ainsi que les travaux en cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de productions, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour est effectué lorsque cette valeur est supérieure au dit cours du jour.

**d) Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur normale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**e) Provisions réglementées :** Néant

**f) Opérations en devises :**

Les charges et produits en devises sont enregistrés par leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en " écart de conversion ".

Les pertes latentes de charges non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

**g) Opérations à long terme :** Néant

**III - Changements de méthode d'évaluation**

éthode n'est intervenu durant l'exercice.

**IV - CICE :** Néant

**V - Ventes France**

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

- a) 26 583 957 € soumis à TVA à 20%
- b) 1 264 655 € soumis à TVA à 5.5%
- c) 40 947 € en franchise de TVA
- d) 26 434 € vente export

**VI - Produits constatés d'avance** : Néant









